

MONCTON

ARTS AND CULTURAL POLICY | **POLITIQUE ARTISTIQUE ET CULTURELLE**

City of Moncton
January 17, 2000

Ville de Moncton
Le 17 janvier 2000



Creative culture is infinitely porous, it absorbs influences from all over the world.

One of the century's greatest minds in literary criticism, **Northrop Frye** spent his formative years in Moncton where he commenced his lifelong academic career.

NORTHROP FRYE
1912 - 1991

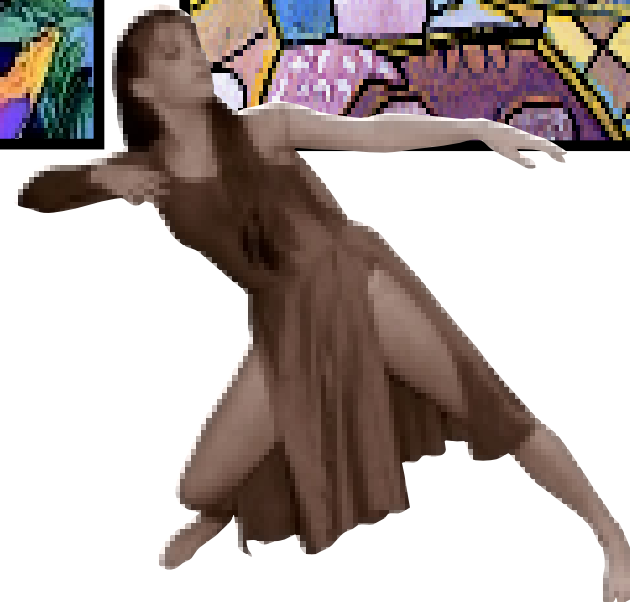
La culture créatrice est infiniment poreuse, elle absorbe les influences du monde entier.

Un des plus grands critiques littéraires du siècle, **Northrop Frye** a passé ses années de formation à Moncton, où il a entamé sa longue carrière dans l'enseignement.

Alexandry Eaton



Yvon Gallant



PREAMBLE

In recognition of its role as a leader in community development, the City of Moncton joined with its sister communities, Dieppe and Riverview, to appoint a Task Force for the development of an Arts and Cultural Policy Proposal. The Task Force worked diligently, consulted with the arts community, compiled, and presented the report, entitled *Cultivating Our Future* to the three municipalities in September 1998. This report influenced the development of the Arts & Cultural Policy.

THE CITY OF MONCTON RECOGNIZES THAT ARTS AND CULTURE CONTRIBUTE TO THE QUALITY OF LIFE OF ITS CITIZENS.

The City of Moncton also recognizes that a strong and vibrant cultural environment promotes a sense of identity and belonging. Furthermore, arts and culture serve as a tourist draw and generate economic spin-off, both directly, and indirectly.

THE CITY OF MONCTON WILL STRIVE TO STIMULATE AND INCREASE COOPERATION WITH RIVERVIEW, DIEPPE AND THE ARTS AND CULTURAL COMMUNITY IN THE COORDINATION OF ARTS AND CULTURAL ACTIVITIES.

This will include maximizing the coordination of artistic and cultural activities, encouraging a common vision, increasing partnerships and optimizing available resources for the development of arts and culture.

PRÉAMBULE

En sa qualité de chef de file du développement communautaire, la Ville de Moncton s'est jointe à ses communautés voisines, Dieppe et Riverview, en vue de créer un comité de travail chargé d'élaborer et de proposer une politique artistique et culturelle. Le comité a travaillé avec assiduité : consultations auprès de la communauté artistique, compilation et présentation aux trois communautés, en septembre 1998, du rapport intitulé «Cultivons notre avenir». Ce rapport a servi d'assises à l'élaboration de la présente politique artistique et culturelle.

LA VILLE DE MONCTON RECONNÂIT QUE LES ARTS ET LA CULTURE CONTRIBUENT À LA QUALITÉ DE VIE DE SES RÉSIDANTS ET RÉSIDANTES.

Elle admet également qu'un milieu riche et plein de vitalité contribue aux sentiments d'identité et d'appartenance. Par ailleurs, les arts et la culture attirent des touristes et génèrent des retombées économiques directes et indirectes.

LA VILLE DE MONCTON VERRA À INTENSIFIER LA COLLABORATION AVEC RIVERVIEW, DIEPPE ET LA COMMUNAUTÉ CULTURELLE DANS LA COORDINATION DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET ARTISTIQUES.

Par conséquent, elle maximisera les efforts de coordination pour la présentation d'événements artistiques et culturels; elle encouragera l'adoption d'une vision commune; elle améliorera les communications; elle multipliera les partenariats et elle partagera les ressources vouées aux arts et à la culture.

1.0

POLICY STATEMENT

The City of Moncton will strive to foster an environment which promotes creativity, the pursuit of excellence in cultural experiences, public access to those experiences, and the preservation and enhancement of diverse cultural identities. This will be accomplished specifically by encouraging a common vision, improving communication, increasing partnerships and the sharing of resources in relation to arts and culture.

The City of Moncton will support the development of arts and culture in the areas of community development and funding of arts & cultural activities, as appropriate, and as resources allow.

2.0

DEFINITIONS

Arts as included in this policy will include the broad areas of visual, media, literary, material and performing arts.

Culture, which consists of learned ways of acting, feeling and thinking, as opposed to biologically determined ways, is a term used to describe the way of life of a people. It includes all the traits and elements that distinguish a given society, its identity and its vision of the world. It includes our values, beliefs, customs, language, lifestyles and traditions. For the purpose of this document, culture will be included insofar as it relates to artistic manifestations.

1.0

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

La Ville de Moncton s'engage à créer un environnement propice à la créativité et à la poursuite de l'excellence dans le domaine des expériences culturelles, à favoriser l'accès du public à ces expériences, et à préserver et à promouvoir les diverses identités culturelles. Elle entend respecter son engagement en encourageant une vision commune, en améliorant la communication, en multipliant les partenariats et en partageant les ressources consacrées aux arts et à la culture.

La Ville de Moncton appuiera l'avancement des arts et de la culture dans son développement communautaire et son financement d'activités artistiques et culturelles, au besoin et selon les ressources à sa disposition.

2.0

DÉFINITIONS

Dans le cadre de la présente politique, les arts comprennent les arts visuels, littéraires, matériels, médiatiques et les arts de la scène.

La culture qui nous concerne est composée de comportements, d'expressions et de sentiments appris, par opposition aux comportements déterminés et ancrés sur le plan biologique, et qui décrivent le mode de vie d'un peuple. Elle comprend tous les traits et les éléments qui caractérisent une société, notamment son identité et sa vision du monde. Elle englobe également ses valeurs, ses croyances, ses coutumes, sa langue, son mode de vie et ses traditions. Pour les besoins de la présente politique, on qualifie de «culturelle» toute manifestation artistique.

3.0

COMMUNITY DEVELOPMENT

3.1

Community Services Department

While various departments of the municipality impact upon the arts, issues pertaining to the arts and culture will primarily rest within the Community Development Section of Community Services, in liaison with both civic, and community arts and cultural organizations. The type of support provided by C.S.D. may include:

- The gathering and updating of information relating to arts and culture, and where appropriate, and as resources allow, its circulation.
- Increasing public awareness and appreciation of arts and culture through optimizing the promotional tools currently available and developing new tools for the promotion of artistic and cultural events.
- Supporting and encouraging the development of partnerships with the business community to help promote visual arts in their offices, buildings and other work environments.
- The presentation and / or facilitation of community oriented special activities and / or events of an arts and cultural nature.
- Support to community organizations. (for additional details please refer to the City of Moncton's policy on *Support to Community Organizations*).

3.2

Annual Arts and Cultural Symposium

The City of Moncton will facilitate and fund an annual arts and cultural symposium. The City, in cooperation with arts and cultural representatives will use the symposium as a forum for the arts and cultural community to gather and develop common goals and visions for development in this sector. The participation at this symposium will include representation from all facets of the arts and cultural community, community leaders, educational representatives as well as youth.

3.0

DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

3.1

Département des Services communautaires

Bien que divers services municipaux exercent une influence sur les arts, les questions touchant les arts et la culture relèveront essentiellement de la division Développement communautaire (DC) du département des Services communautaires (SC) qui entretiendra des liens privilégiés avec les organismes communautaires et municipaux voués aux arts et à la culture. Les SC pourront apporter le soutien suivant :

- la collecte et la mise à jour de renseignements sur la culture et les arts et, selon les ressources disponibles, leur diffusion, le cas échéant;
- l'intensification des efforts de conscientisation du public et d'appréciation des arts et de la culture grâce à l'amélioration des outils de promotion actuels et à l'élaboration de nouveaux outils pour la promotion des activités artistiques et culturelles;
- l'assistance visant la création de partenariats avec la communauté d'affaires pour qu'elle fasse la promotion des arts visuels dans les bureaux, dans les commerces et dans d'autres milieux de travail;
- la présentation d'activités ou d'événements spéciaux communautaires de nature artistique ou culturelle, ou de l'aide en vue de leur organisation;
- le soutien d'organismes communautaires (consulter la politique traitant du soutien aux organismes communautaires de la Ville de Moncton pour plus de renseignements).

3.2

Symposium annuel des arts et de la culture

La Ville de Moncton apportera son concours en vue de l'organisation et du financement d'un symposium annuel des arts et de la culture. La Ville, en collaboration avec des représentants des milieux artistiques et culturels, présentera le symposium comme un forum destiné à la communauté artistique et culturelle permettant l'élaboration de visions et d'objectifs communs favorisant l'épanouissement de ce secteur.

The goals of this symposium would be:

- Identify the priorities and concerns of the arts and cultural community;
- Stimulate a common vision/voice for development in this sector;
- Stimulate increased networking and communication in the arts and cultural community;
- Determine the important issues as seen by the arts and cultural community;
- Stimulate new initiatives in arts and culture.
- Identify the necessary leadership, direction and coordination for development and guidance in a wide range of cultural experiences, and ensuring decisions are made with order, efficiency, consistency and fairness.
- Serve as a tool to monitor arts and cultural development.

4.0

FUNDING ARTS AND CULTURAL ACTIVITIES

4.1

Arts and Cultural Institutions

The City of Moncton will continue to provide operational funding support as resources allow, for municipal arts and cultural institutions, and affiliates. (i.e. The Capitol Theatre, the Moncton Museum, the Moncton Public Library, the Moncton Gallery, the City of Moncton's Collection of Fine Arts, etc.).

La participation au symposium comprendra des représentants de tous les domaines des arts et de la culture, des dirigeants communautaires, des représentants du milieu de l'éducation et des jeunes.

Le symposium viserait à :

- identifier les priorités et les préoccupations de la communauté artistique et culturelle;
- encourager l'élaboration d'une vision commune, d'une seule voix en vue de favoriser l'épanouissement de ce secteur;
- intensifier le réseautage et la communication au sein de la communauté artistique et culturelle;
- définir les principaux enjeux selon l'optique de la communauté artistique et culturelle;
- favoriser la réalisation de nouveaux projets artistiques et culturels;
- établir la direction, l'orientation et la coordination nécessaires à la création et à la conduite d'un vaste éventail d'expériences culturelles et assurer un processus décisionnel qui soit méthodique, efficace, conséquent et juste;
- surveiller l'avancement des arts et de la culture.

4.0

FINANCEMENT DES ACTIVITÉS ARTISTIQUES ET CULTURELLES

4.1

Établissements artistiques et culturels

Selon les moyens à sa disposition, la Ville de Moncton continuera d'apporter son appui financier à l'exploitation des établissements municipaux voués aux arts et à la culture, et de leurs groupes affiliés (p. ex. Théâtre Capitol, Musée de Moncton, Bibliothèque publique de Moncton, Galerie Moncton, Collection des beaux-arts de la Ville de Moncton, etc.).

4.2

Civic Arts and Cultural Programming

The City of Moncton will continue to support as resources allow, civic arts and cultural programming and special events. (Current examples of this include the Victoria Park Arts and Crafts Fair, the Concerts in the Parks series, the Artist Studio Tours, facilitation with non profit organizations, etc.)

4.3

Community-Based Arts and Cultural Activities

The Establishment of an Arts and Cultural Fund - Operational Grants

The City of Moncton will establish an *Arts and Cultural Fund* created through the budget allocated for Operational Grants. This fund will be reviewed during the budget process annually. All arts and cultural organizations will apply for funding, annually, with the Community Services Department. The Community Services Department will develop specific guidelines and criteria for the allocation of this fund based on the priorities outlined in the annual Arts and Cultural Symposium. The Community Services Department will review all requests for funding, and forward recommendations to Council for approval prior to disbursement of funds. This process will enable the municipality to adjust its distribution of funds to better reflect the wishes of the arts and cultural community.

4.2

Programmation municipale des arts et de la culture

Selon les moyens à sa disposition, la Ville de Moncton continuera d'apporter son appui à la programmation et aux événements spéciaux liés aux arts et à la culture. À titre d'exemples, notons la Foire des arts et de l'artisanat du parc Victoria, la série Concerts dans les parcs, les journées Portes ouvertes des ateliers des artistes, assistance aux organismes communautaires, etc.

4.3

Activités artistiques et culturelles communautaires

Création d'un fonds pour les arts et la culture – Subvention

La Ville de Moncton créera le *Fonds pour les arts et la culture* à même les sommes prévues au budget des subventions aux organismes. Ainsi, tous les organismes artistiques et culturels feront une demande d'aide financière annuelle auprès du département des Services communautaires. Les Services communautaires élaboreront des lignes directrices et des critères précis en vue de la répartition de ce fonds, selon les priorités établies dans le cadre du Symposium annuel des arts et de la culture. Le département des Services communautaires examinera toutes les demandes de financement et transmettra ses recommandations au conseil municipal aux fins d'autorisation avant que les sommes consenties ne soient versées. Ce mode d'attribution de l'aide financière permettra à la municipalité d'adapter la répartition du financement de manière à mieux répondre aux désirs de la communauté artistique et culturelle.